

171

**PROSPECTUS D'EMISSION**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**ABOU SOUFIANE 1995 - GARANTIE UIB**

**DE 2.000.000 DE DINARS**

**DUREE = 5 ANS**

**TAUX D'INTERET : 10%**

**PRIX D'EMISSION : 100 Dinars \* NOMINAL : 100 Dinars**

**Garanti par l'Union Internationale de Banques  
au profit des obligataires**

**Mars 1995**

**SOCIETE HOTELIERE ABOU SOUFIANE**

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2.380.000 Dinars**

Siège Social : HOTEL ABOU SOUFIANE Port EI-KANTAQUI  
HAMMAM - SOUSSE  
RC N° 10079 Sousse

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**ABOU SOUFIANE 1995- Garantie UIB**

**DE 2.000.000 DE DINARS**

**GARANTI PAR L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**  
Au profit des détenteurs d'obligations objet du présent prospectus

**RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

**TUNISIE VALEURS**  
Intermédiaire en Bourse  
17, Rue de Jérusalem 1002 TUNIS  
Tél: 794.822 Fax : 795.641

## SOMMAIRE

### I - RENSEIGNEMENTS CONSERNANT L'EMPRUNT

- A - Décision à l'Origine de l'Emprunt
- B - But De L'émission
- C - Caractéristiques de l'Emprunt
- D - Garantie
- E - Circulation des titres

### II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE HOTELIERE "ABOU SOUFIANE"

- A- Renseignements Généraux
- B - Direction, Administration et Contrôle
- C - Capital Social, Evolution et Structure
- D - Patrimoine de la Société
- E - Activité de la Société
- F - Renseignements Financiers
- G - Perspectives d'avenir

### III - Lettre de garantie

### IV - ATTESTATION DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU PROSPECTUS

## **RENSEIGNEMENTS CONSERNANT L'EMPRUNT**

### **A - Decision à l'Origine de l'emprunt :**

l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société Hotelière ABOU SOUFIANE réunie le 24 /06/94 a décidé l'émission d'un emprunt obligataire de 2.000.000 Dinars. A cet effet elle donne pouvoir à Mr. SARRAJ Abdelhamid, Président Directeur Général de la Société en vue d'accomplir toutes les démarches légales et réglementaires pour la réalisation de cet emprunt.

### **B - But De L'émission**

l'Emprunt obligataire "ABOU SOUFIANE 1995" Garantie UIB" s'inscrit dans le cadre de la stratégie de renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources longues.

### **C - Caractéristiques de l'Emprunt :**

**MONTANT** : l'Emprunt obligataire ABOU SOUFIANE 1995 est d'un montant de 2000.000 Dinars divisé en 20.000 obligations de nominal 100 Dinars chacune.

**FORME DES TITRES** : Les obligations sont nominatives

**PRIX D'ÉMISSION** : Au pair soit 100 Dinars par obligation payables en totalité à la souscription.

**DATE DE JOUISSANCE DES INTÉRÊTS** : Chaque obligation portera jouissance en intérêt le lendemain ouvrable de sa date de souscription.

La date Unique de Jouissance qui servira de base de référence à la cotation en bourse correspond à celle de la clôture des souscriptions. Les intérêts courus jusqu'à cette date unique au titre de chaque obligation seront décomptés et payés à la clôture de l'émission.

**DURÉE** : La Durée des obligations "ABOU SOUFIANE 1995" est de 5 ans . Leur durée de vie moyenne est de 3 ans. Elle signifie pour l'épargnant la durée moyenne de stabilité de ses fonds placés.

**INTÉRÊTS** : les obligations "ABOU SOUFIANE 1995-Garantie UIB" rapportent un intérêt annuel de 10% brut calculé sur le nominal restant dû depuis le début de la période au titre de laquelle l'intérêt est servi.

**AMORTISSEMENT** : les obligations seront remboursables annuellement par cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 22 Avril 2000.

**PAIEMENT** : le remboursement du capital et le paiement des intérêts seront effectués à terme échu, le 22 Avril de chaque année . Le premier remboursement aura lieu le 22 Avril 1996